

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

✓ RH - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL - 1607 H

Le Conseil Municipal approuve le nouveau protocole du temps de travail des agents de la commune concernant notamment l'application de la durée légale de 1 607 h annuelles.

✓ RH - RECRUTEMENT SI ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Le Conseil Municipal approuve le recrutement de trois agents contractuels de droit public pour le service enfance.

✓ FINANCES - OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 afin de faire face aux dépenses d'équipement avant le vote du budget primitif 2022, à savoir :

TERRAIN DES SPORTS : 21 500 €

CIMETIÈRE : 400 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX : 7 750 €

VOIRIE : 122 500 €

MATÉRIEL-MOBILIER-TERRAINS : 67 544 €

MAIRIE : 5 950 €

ÉCOLE : 4 450 €

PÔLE ENFANCE : 2 850 €

SALLE MUNICIPALE : 26 300 €

LOTISSEMENT DE L'ALOUETTE : 12 750 €

BASE DE LOISIRS : 5 000 €

✓ FONCIER - ACQUISITION PARCELLE À LA BUTTE DU BOIS

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la commune de la parcelle BE n° 19 de 303 m² appartenant à M. Félix LOISEAU, au prix de 23 028 €.

✓ FONCIER - ACQUISITION PARCELLE À LA BUTTE DU BOIS

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition par la commune l'acquisition par la commune de la parcelle BC n°454 de 59 m² appartenant à Mme Annie FRENEAU, au prix de 1 822 €.

✓ POLLENIZ - LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS

Le Conseil Municipal décide de participer à la campagne de lutte contre les corvidés pour l'année 2022.